



01 - Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 3 octobre 2011 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand	Siège # 4 Carole Dubois
Siège # 2 Bruno Montminy	Siège # 5 Alain Roger
Siège # 3 Huguette Robitaille	Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - Mot du maire

2 - MOT DU MAIRE

03 - Mot de la directrice générale

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Acceptation de St-Gilles comme zone sinistrée suite à Irène;

04 - Questions de l'Assemblée

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question.

05 - Adoption de l'ordre du jour

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Mot du maire
- 3 - Mot de la directrice générale
- 4 - Questions de l'Assemblée
- 5 - Adoption de l'ordre du jour
- 6 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011
- 7 - Comptes à payer
- 8 - URBANISME
 - 8.1 - Règlement 429-11 pour modification du zonage concernant la superficie des cabanons (final)
 - 8.2 - Avis de motion Règlement rendant le certificat de localisation obligatoire (435-11)
 - 8.3 - Premier projet Règlement 435-11 rendant le certificat de localisation obligatoire
 - 8.4 - Avis de motion Règlement sur l'orientation des bâtiments en zone agricole (436-11)
 - 8.5 - Premier projet de Règlement sur l'orientation des bâtiments en zone agricole (436-11)
 - 8.6 - Avis de motion de normes minimales des lots de la zone H-11 (437-11)
 - 8.7 - Premier projet du règlement 437-11 Normes minimales des lots de la zone H-11
 - 8.8 - Séance de consultation publique pour les règlements 431-11, 434-11, 435-11 et 436-11, 437-11
 - 8.9 - Engagement à effectuer les analyses recommandées pour le lieu d'élimination des neiges de Saint-Gilles
- 9 - LOISIRS
 - 9.1 - Embauche d'un préposé à la maintenance
 - 9.2 - Demande de subvention à Emploi Québec pour programme d'intégration au travail
- 10 - Dépôt des indicateurs de gestion
- 11 - Règlement autorisant la circulation la nuit des véhicules hors-route
- 12 - Achat de matériel de secours
- 13 - Éclairage de Noël
- 14 - Immeuble 161, rue O'Hurley (ancien bureau de poste)
- 15 - Varia
- Souper de la COSSAL
- 16 - Questions de l'Assemblée
- 17 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-10
232**

06 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011

**6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en

prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Alain Roger d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseilles présents.

**2011-10
233**

07 - Comptes à payer

7 - COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille,

De payer les comptes du mois de septembre pour un montant global de 182 383.62 \$, soit 153 994.72 \$ par chèque et 28 388.90 \$ par liens électroniques. Un montant de 28 322.56 \$ a été versé en salaires au cours du mois de septembre 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

**2011-10
234**

08.01 - Règlement 429-11 pour modification du zonage concernant la superficie des cabanons (final)

8.01 - Règlement 429-11 pour modification du zonage concernant la superficie des cabanons (final)

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE : lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE : le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéros 363-08 de façon à :

- modifier la superficie maximale d'un cabanon ou remise dans le périmètre urbain
- modifier la définition d'un garage privé séparé

ATTENDU QUE : l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 15 août 2011;

ATTENDU QUE : le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2011;

ATTENDU QUE : l'assemblée de consultation a été tenue le 6 septembre 2011;

ATTENDU QUE : le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 septembre 2011 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU' aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE : Sur proposition de Carole Dubois appuyé par Claude Blais le règlement suivant, portant le numéro 429-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 3 octobre 2011.

08.02 - Avis de motion Règlement rendant le certificat de localisation obligatoire (435-11)

8.02 - Avis de motion Règlement rendant le certificat de localisation obligatoire (435-11)

Avis de motion est donné par Michel Flamand qu'un Règlement rendant le certificat de localisation obligatoire sera présenté.

**2011-10
235**

08.03 - Premier projet Règlement 435-11 rendant le certificat de localisation obligatoire

8.03 - Premier projet Règlement 435-11 rendant le certificat de localisation obligatoire

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE : lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 366-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE : le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéros 366-08 de façon à :

- exiger un certificat de localisation suite à la construction d'un bâtiment principal;

- exiger un dépôt de garantie remis au demandeur lors du dépôt du certificat de localisation

EN CONSÉQUENCE : Sur proposition de Michel Flamand appuyé par Claude Blais le projet de règlement suivant, portant le numéro 435-11,

est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 3 octobre 2011.

08.04 - Avis de motion Règlement sur l'orientation des bâtiments en zone agricole (436-11)

8.04 - Avis de motion Règlement sur l'orientation des bâtiments en zone agricole (436-11)

Avis de motion est donné par Carole Dubois qu'un Règlement sur l'orientation des bâtiments en zone agricole sera présenté.

**2011-10
236**

08.05 - Premier projet de Règlement sur l'orientation des bâtiments en zone agricole (436-11)

8.05 - Premier projet de Règlement sur l'orientation des bâtiments en zone agricole (436-11)

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE : lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE : le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéros 363-08 de façon à :

- prévoir une orientation harmonieuse des bâtiments principaux à la ligne de rue dans la zone agricole.

ATTENDU QUE : Plusieurs bâtiments principaux en zone agricole sont implantés perpendiculairement aux lignes latérales de lots au fil des années et que des rues se sont construites au travers de ces lots au fil des années;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carole Dubois, appuyé par Michel Flamand le projet de règlement suivant, portant le numéro 436-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 3 octobre 2011.

08.06 - Avis de motion de normes minimales des lots de la zone H-11 (437-11)

08.06 - Avis de motion Normes minimales des lots de la zone H-11 (437-11)

Avis de motion est donné par Michel Flamand qu'un règlement sur les normes minimales des lots de la zone H-11 sera présenté afin de tenir compte de la proximité du cours d'eau dans ce secteur.

**2011-10
237**

08.07 - Premier projet du règlement 437-11 Normes minimales des lots de la zone H-11

08.07 - Premier projet du règlement 437-11 Normes minimales des lots de la zone H-11

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE : lors d'une séance de ce conseil, le règlement de lotissement portant le numéro 223-91-03 fut adopté le 2e jour du mois d'avril 1991.

ATTENDU QUE : le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéros 223-91-03 de façon à :

- prévoir des normes minimales pour les lots à créer dans la zone H11

EN CONSÉQUENCE : Sur proposition de Michel Flamand, appuyé par Alain Roger, le projet de règlement suivant, portant le numéro 437-11, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 3 octobre 2011.

**2011-10
238**

08.08 - Séance de consultation publique pour les règlements 431-11, 434-11, 435-11, 436-11, 437-11

08.08 - Séance de consultation publique pour le règlement 431-11 et 434-11

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Michel Flamand,

Qu'une séance de consultation publique soit tenue le 7 novembre 2011 à 19h30 en regard des règlements suivants :

431-11 Modification au règlement d'urbanisme pour changer le prix d'une demande de dérogation mineure;
434-11 Distances minimales séparatrices des aires de stationnement;
435-11 Modification au règlement de zonage pour modification du prix des demandes de dérogation mineures;
436-11 Modification au règlement de zonage pour orientation des bâtiments en zone agricole;
437-11 Normes minimales des lots de la zone H-11.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-10
239**

08.09 - Engagement à effectuer les analyses recommandées pour le lieu d'élimination des neiges de Saint-Gilles

8.09 - Engagement à effectuer les analyses recommandées pour le lieu d'élimination des neiges de Saint-Gilles

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un lieu d'élimination de neige a été envoyée à la direction régionale du MDDEP

CONSIDÉRANT que le MDDEP recommande que soient mises en place des mesures pour s'assurer de la qualité des eaux souterraines

CONSIDÉRANT que les valeurs de fonds initiales pourraient permettre d'ajuster au besoin les seuils d'alerte présentés.

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Alain Roger,

QUE la Municipalité s'engage à établir la teneur de fond du puits privé localisé au sud du lieu d'élimination de neige en respectant les paramètres à analyser recommandés par le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière.

QUE la Municipalité s'engage à établir la teneur de fond de l'eau souterraine avant le début d'exploitation à l'aide d'un puits d'observation qui sera aménagé en aval du lieu d'élimination de neige et également à partir d'un puits d'observation existant en amont (puits d'observation des bassins de traitement) identifié par le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

9 - LOISIRS

**2011-10
240**

09.01 - Embauche d'un préposé à la maintenance

9.01 - Embauche d'un préposé à la maintenance

Considérant les candidatures reçues et les entrevues qui ont eu lieu;

Considérant la recommandation du comité d'entrevue pour la candidature de monsieur Jocelyn Roy de St-Gilles;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand,

D'embaucher monsieur Jocelyn Roy comme préposé à la maintenance à l'aréna pour l'hiver et comme employé de voirie l'été. Il aura une période de maximum 3 mois de probation, il sera ensuite confirmé dans son emploi permanent.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-10
241**

09.02 - Demande de subvention à Emploi Québec pour programme d'intégration au travail

9.02 - Demande de subvention à Emploi Québec pour programme d'intégration au travail

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy,

de renouveler la demande de subvention pour monsieur Jean-Denis Bilodeau pour l'année 2012. (voir document lié)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-10
242**

10 - Dépôt des indicateurs de gestion

10 - Dépôt des indicateurs de gestion

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille,

D'accepter le dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2010 pour la municipalité de Saint-Gilles. Les données ont été transmises au MAMROT par liens électroniques en septembre 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-10
243**

11 - Règlement autorisant la circulation la nuit des véhicules hors route

11 - Règlement autorisant la circulation la nuit des véhicules hors route

CONSIDÉRANT que la Loi sur les VHR a été amendée par la Loi 121 et qu'à partir de décembre 2011 il sera interdit de circuler en VHR de 24h00 à 6h00 le matin; CONSIDÉRANT que l'interdiction de circuler la nuit peut être enlevée si on adopte un règlement en ce sens; CONSIDÉRANT que le conseil des maires a donné un avis de motion le 14 septembre dernier et désire consulter les 18 municipalités à ce sujet;

Il est proposé par Michel Flamand appuyé par Carole Dubois

De faire part à la MRC que la municipalité de St-Gilles est favorable à la levée de l'interdiction de circuler en VHR de 24 h00 à 6h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-10
244**

12 - Achat de matériel de secours

12 - Achat de matériel de secours

Considérant les événements qui amènent parfois la municipalité à héberger des citoyens évacués de leur domicile à cause d'inondations ou lors de tempêtes de neige;

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Michel Flamand,

De procéder à des achats d'articles de toilette, lits de camps et oreillers pour accommoder quelques personnes pour la nuit pour un maximum de 1000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-10
245**

13 - Éclairage de Noël

13 - Éclairage de Noël

Considérant l'objectif d'embellissement dans le plan de développement dont s'est doté la municipalité;

Il est proposé par Alain Roger appuyé par Huguette Robitaille

de faire l'acquisition d'éclairage de Noël pour décorer le village pour un budget maximal de 10 000 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2011-10
246**

14 - Immeuble 161, rue O'Hurley (ancien bureau de poste)

14 - Immeuble 161, rue O'Hurley (ancien bureau de poste)

CONSIDÉRANT que la caisse populaire de St-Agapit-St-Gilles veut se départir de son immeuble du 161, rue O'Hurley St-Gilles (ancien bureau de poste);

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité pour la municipalité d'acquérir cet immeuble de gré à gré avec la Fédération des caisses Desjardins;

CONSIDÉRANT que la caisse offre des modalités de paiements pour faciliter le transfert d'un immeuble à la municipalité

Il est proposé par Bruno Montminy appuyé par Michel Flamand,

de transmettre notre intérêt à acquérir l'immeuble du 161, rue O'Hurley pour en faire une utilisation communautaire.

Le maire, monsieur Robert Samson, et la directrice générale, Lucie-Marie de Blois, sont mandatés pour négocier avec les caisses Desjardins l'acquisition de cet immeuble.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - Varia

15 - VARIA :

Souper de la Cossal

**2011-10
247**

15.01 - Souper à la COSSAL

15.01 - Souper à la COSSAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité se préoccupe des gens dans le besoin;

CONSIDÉRANT qu'une activité de levée de Fonds est organisée pour financer les activités de la Corporation de solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière (COSSAL);

Il est proposé par Robert Samson et appuyé par Bruno Montminy de réserver une table au souper bénéfice du 9 octobre 2011 à la salle des Lyons de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

16 - Questions de l'Assemblée

16 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

Aucune question.

**2011-10
248**

17 - Clôture et levée de la séance

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire
trés.

Lucie-Marie De Blois, dir. gén. & sec.